



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITE DE PILOTAGE DU 24 NOVEMBRE 2025

### COMPTE RENDU



#### S'informer



En savoir plus sur  
Les Plans de Protection de  
l'Atmosphère en Provence-Alpes-Côte  
d'Azur sur le site internet de la DREAL :  
[paca.developpement-durable.gouv.fr](http://paca.developpement-durable.gouv.fr)



En savoir plus sur  
La qualité de l'air en région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur sur  
le site d'AtmoSud : [atmosud.org](http://atmosud.org)



# 1. Participants

---

## En tribune :

- Zoé Mahé – Directrice adjointe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur – **Présidente de séance**
- Louise Walther – Directrice de la direction de la citoyenneté, de la légalité et de l’environnement
- Christine JUSTE – Adjointe au maire en charge de l’environnement – Ville de Marseille
- Anne Claudius Petit – Conseillère régionale en charge de la qualité de l’air, de la transition écologique et de la stratégie déchets – Région Sud
- Marion Velut – Cheffe du service énergie et logement - DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur
- Nicolas Malecki – Chargé de mission qualité de l’air – DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur

## En salle :

### *Services et agences de l’État*

- Maria Criado – ARS Bouches-du-Rhône
- Philippe Boeglin – Ingénieur thématique qualité de l’air – ADEME
- Victor Truchot – Chargé de mission air – CEREMA
- Jérémy Roubenne – Secrétaire général adjoint – Sous-préfecture d’Istres
- Anne-Gaëlle Cousseau – Cheffe du service prospective – DIR Med
- Soizic Chretien – DDTM 13
- Dominique Leporati – Secrétaire général – DSDEN
- Evelyne Lucor - DSDEN

### *Collectivités*

- Justine Gourdeau – Chargée de mission – Métropole Aix-Marseille Provence
- Séverine Esposito – Chargé de mission – Conseil départemental Bouches-du-Rhône
- Hervé Champion – Chargé de mission qualité de l’air – Région Sud
- Névénick Calec – [Référent qualité de l’air extérieur et intérieur](#) – Ville de Marseille
- Rajae Vidal – Directrice du pôle qualité de l’air [en charge de la salubrité](#) – Ville de Marseille
- Hadrien Bataille – Chargé de mission transition écologique – PETR d’Arles
- Jean-Marc Chelini – Métropole Aix-Marseille Provence
- Céline Sales – Cheffe du service observatoire et lutte contre les pollutions – Métropole Aix-Marseille Provence
- Bertrand Taldir - Métropole Aix-Marseille Provence
- Adrien Mahinc – Ville Aix-en-Provence

### *Opérateurs économiques*

- Jean-Michel Bocognano – Chef de mission RSE – Grand port maritime de Marseille
- Jean-Pascal Souchaud – Délégué régional PACA – UFIP énergies et mobilités
- Romain Gateau – Chambre d’agriculture
- Guy Narboni - Implexé

### *Associations et personnes qualifiés*

- Sébastien Mathiot – Chargé de mission territoire – Atmosud
- Laetitia Mary – Responsable pôle action territoriale – Atmosud
- Lorène Tosini – Chargée de projet environnement - SPPPI PACA
- Richard Hardouin – Président - France nature environnement Bouches-du-Rhône
- Martine Brieu – Administratrice - CAN environnement
- Jean-Pierre Bonnissel – Vice-président – CAN environnement
- Anne-Mireille Loudes – Fare Sud
- Cédric Pimentel – Vélo en ville
- Jean Reynaud – Amis de la terre
- Marie Prost Coletta – Cap au nord

## 2. Introduction

---

Madame la directrice adjointe de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur implication sur le sujet de la qualité de l'air. Elle rappelle que les comités sont indispensables afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air.

Elle évoque le contexte national :

La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a organisé des groupes de travail avec les DREAL pour la transposition de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air ambiant dans le droit français d'ici décembre 2026. Un projet de loi est attendu en 2026, ainsi que des décrets d'application. Une nouvelle génération de Plans de Protection de l'Atmosphère sera nécessaire pour prendre en compte cette nouvelle directive.

Le projet de loi de simplification de la vie économique, qui prévoit la suppression des ZFE, a été adopté à l'Assemblée Nationale le 17 juin dernier, mais la version votée à l'Assemblée étant différente de celle votée au Sénat, une commission mixte paritaire (CMP) va être chargée d'élaborer un compromis entre les deux chambres du Parlement. La date n'est pas encore fixée.

**La Région Sud** rappelle sa forte implication concernant l'amélioration de la qualité de l'air. Elle cite notamment son engagement dans le plan climat et son soutien à plusieurs actions dont les connexions électriques des navires à quai (CENAQ). Elle indique aussi soutenir Atmosud sur l'amélioration des connaissances au niveau du secteur aérien.

**La ville de Marseille** informe qu'aujourd'hui dans les instances il est souvent fait mention du « droit à respirer ». Il s'agit d'une exigence citoyenne de plus en plus forte. Elle indique ne pas avoir pu inscrire dans le PPA actuel sa feuille de route et souhaite que cela soit fait pour celui à venir. Elle explique que l'étude EQIS a récemment rendue ses résultats et indique que les résultats de celle-ci nécessitent une ambition plus forte pour le prochain PPA. Elle espère que la ZFE restera en place.

**Fare Sud** indique avoir transmis un courriel pour demander l'amendement du compte rendu du dernier comité PPA13 qui a eu lieu en avril 2025. Il lui est proposé de retransmettre ce courriel afin que les modifications puissent être prises en compte.

### 3. Ordre du Jour

---

1. Actualités : Parcours Air et Journée nationale de la qualité de l'air 2025
2. Actions de l'ADEME
3. Qualité de l'air et premier bilan du PPA
4. Stratégie du GPMM pour l'amélioration de la qualité de l'air
5. Démarche proactive et bénévole de FNE13 pour la réduction des impacts des centrales d'enrobés
6. Perspectives en lien avec la nouvelle directive européenne

Le support de présentation diffusé lors du comité est disponible au lien suivant :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/presentations-des-copils-a15436.html>

### 4. Compte rendu des échanges

---

- **Actualités**

La DREAL fait un retour sur la journée nationale de la qualité de l'air 2025 et présente les « parcours air ».

**La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)** indique que dans le cadre des plans particuliers de mise en sécurité et plus particulièrement sur le volet des risques majeurs elle est intéressée par ces démarches de sensibilisation des écoliers, collégiens et lycéens à la qualité de l'air.

**Atmosud** indique qu'elle peut également faire de la sensibilisation à la qualité de l'air auprès des écoles, collèges et lycées.

- **Actions de l'ADEME en matière de qualité de l'air**

L'ADEME présente son action sur l'année 2025 avec notamment plusieurs dossiers engagés (industrie/CENAQ) pour un montant régional de 5,2 millions d'euros. Elle présente également les perspectives 2026.

Échanges :

**Cap au Nord** demande quels sont les montants dédiés aux opérations locales.

**L'ADEME** répond que sur les 5,1 millions d'euros au niveau régional, 3,1 millions d'euros ont été dépensés au niveau local :

- 2,8 millions d'euros au niveau du Fonds Air,
- 333 000 euros pour la mobilité.

- **Qualité de l'air sur le territoire et premier bilan du PPA13**

Atmosud présente l'évolution de l'indice Icair et de l'exposition des populations depuis 2017. Elle présente également l'évolution des émissions ainsi qu'un premier bilan du PPA13 par polluants et par secteurs d'activités. Enfin les gains générés par l'action CENAQ et le changement des carburants des navires est mis en évidence.

### Échanges :

**Le CAN environnement** ne comprend pas pourquoi il est indiqué pour le maritime qu'il y a des améliorations alors que le secteur voit ses émissions augmenter.

**Atmosud** indique que cette augmentation est liée à l'augmentation en volume du trafic maritime.

**Cap au Nord** demande où l'amélioration de la qualité de l'air sur Marseille est la moins forte.

**Atmosud** indique que l'amélioration de la qualité de l'air est relevée de partout mais il reste des lieux où il y a beaucoup de trafic ainsi qu'une urbanisation très dense. Dans ces secteurs l'amélioration est plus lente. Cela fait le lien avec les ZFE dont l'intérêt était de diminuer la pollution automobile notamment dans ces secteurs.

**CAN environnement** met en lumière que pour les particules PM 2,5 les concentrations sont bien meilleures au niveau du port qu'en périphérie des villes du fait du chauffage au bois.

**Atmosud** répond que le sujet des PM 2,5 en périphérie des villes est important et qu'il est lié au chauffage au bois pendant la période hivernale.

**CAN Environnement** ne pense pas que le fonds air bois va améliorer les choses, elle indique faire référence aux propos de scientifiques réunis dans un webinaire d'Atmosud sur les particules ultrafines. Elle indique par ailleurs que la mairie d'Allauch offre du pin comme bois de chauffage alors que le pin n'est pas un bois indiqué pour la combustion en termes de pollution.

**Atmosud** explique que le fonds air bois peut permettre d'améliorer les choses par le changement de foyer ouvert vers des appareils plus performant. Elle indique aussi que le sujet des PUF est un sujet qui est devant nous et sur lequel les connaissances doivent être améliorées.

**L'association Vélos en ville** indique concernant le trafic automobile et la pollution que les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont très impactés alors même qu'ils sont très peu motorisés. Cela souligne l'utilité qu'auraient les ZFE pour les populations de ces quartiers. Elle demande quels sont les outils à disposition pour évaluer les gains en matière de qualité de l'air liés au tendanciel, au changement de véhicules et ceux liés au actions du PPA.

**Atmosud** indique que dans les diagrammes représentant l'évolution des émissions de Nox et PM, il y a les barres correspondant à la projection 2025 « fil de l'eau » et 2025 avec actions du PPA.

**La DREAL** ajoute que pour ce qui est du changement de véhicules cela peut aussi être en lien avec les actions du PPA si l'on prend par exemple les dispositifs bonus écologique et primes à la conversion.

**La ville de Marseille** demande où l'on peut retrouver dans ces données la part du brûlage des végétaux.

**Atmosud** indique qu'il existe des données nationales du CITEPA, de l'ADEME ou encore qu'elle effectue des évaluations. Cela étant, il y a une vraie difficulté à obtenir les données, il manque notamment le nombre de brûlage ainsi que la liste réelle des polluants émis. Elle ne détient pas, de ce fait, les volumes émis.

**FNE13** souligne que 50% des brûlages sont effectués par des particuliers. Elle souligne également que ce sujet est important dans les Alpilles concernant le brûlage des déchets issus des oliviers.

**CAN environnement** demande s'agissant du transport routier si les flux VL, PL ou 2 roues sont rattachés à leur secteur de provenance. Par exemple, l'on sait que les PL dans les zones Nord de Marseille sont liés principalement à l'activité portuaire.

**Atmosud** indique que pour le routier elle n'intègre pas la provenance. Ils ont par contre des données raffinées qui permettent de séparer les PL, des VL et des 2 roues.

**CAN environnement** demande où en est la révision de l'arrêté emploi du feu.

**Madame la directrice adjointe de la DREAL** indique que lors des derniers échanges sur le sujet, la DDTM13 a indiqué que 2025 était consacrée à la révision de l'arrêté OLD (Obligations Légales de Débroussaillement) et que les démarches de révision de l'arrêté emploi du feu viendraient en suivant. Cela est confirmé par **la DDTM13** présente dans la salle.

- **Stratégie du Grand port maritime de Marseille**

Le GPMM présente sa politique et stratégie pour l'amélioration de la qualité de l'air. Il est notamment présenté les grandes évolutions à venir du point de vue réglementaire, des équipements, de l'activité et en matière énergétique. Il est mis en évidence les impacts prévisibles de l'ensemble de ces grandes évolutions sur les émissions de polluants atmosphériques ainsi que les leviers et actions misent en place par le GPMM (CENAQ, avitailler GNL, environmental ship index, report modal, fluidification des transports, décarbonation de la ZIP de Fos).

Échanges :

Un questionnement est effectué sur le suivi dans le temps des tonnages arrivant sur le port.

**Le GPMM** explique que les tonnages sont intéressants à regarder et mettent en évidence une baisse du trafic. L'activité a énormément baissé concernant les marchandises. Cela est très différent pour les activités passagers. Certaines filières ont aussi des bateaux plus gros mais avec une meilleure motorisation donc l'augmentation de la taille du bateau n'est pas forcément synonyme d'augmentation des émissions de polluants atmosphériques. C'est un sujet à travailler avec Atmosud pour améliorer le calcul des émissions.

**Cap au nord** remercie le GPMM pour cette présentation qui met en évidence son approche globale pour traiter le sujet. Elle indique que la convention capteurs arrive à terme et demande si celle-ci sera renouvelée ? Elle demande également ce que représente en pourcentage aujourd'hui les navires fonctionnant au GNL dans le port ?

**Le GPMM** indique que la convention a été renouvelé pour 2 années. S'agissant des navires fonctionnant au GNL. En 2022, c'était environ 6% des escales pour les navires de croisières mais que c'était émergent, cela ne fait qu'augmenter depuis et devrait s'accélérer dans le temps.

Concernant le Environmental Ship index, **Cap au nord** demande si celui-ci permet d'exclure certains bateaux du port, elle cite par exemple le bateau Grimaldi.

**Le GPMM** indique que ce dispositif récompense les navires les plus vertueux mais ne pénalise pas les moins vertueux. Le GPMM a des réflexions sur le sujet notamment sur des aspects du type pollueur/payeux

**Cap au nord** demande quelles actions le GPMM engage vis-à-vis des industriels sur le territoire ?

**Le GPMM** indique ne pas avoir de pouvoir de police vis-à-vis des industriels. Les leviers d'action du GPMM sont sur l'aménagement donc avant l'installation. Le GPMM souligne qu'aujourd'hui nous traversons une période extraordinaire avec de très nombreux projets en développement sur le territoire en lien avec la décarbonation. Il peut notamment être cité des projets de mises en place de procédés électriques pour les sidérurgistes. Le GPMM fait partie de cet écosystème.

**Cap au nord** questionne sur les projets en cours au niveau de la forme 10.

**L'ADEME** explique qu'un dossier CENAQ a été lancé en 2025 qui concerne les formes de réparations navales dont la 10. Elle souligne aussi que les données d'émissions présentées par Atmosud dates de 2023. Les effets des actions et de CENAQ sont long à se voir. Par ailleurs, il faut noter que le déploiement des connexions électriques s'est accéléré ces dernières années avec notamment l'électrification des quais pour les ferries Maghreb puis le lancement des travaux pour le môle croisières. Tout cela fait que l'on devrait voir une amélioration plus prononcée des gains liés à l'électrification dans les données des prochaines années.

- **FNE 13 démarche proactive et bénévole pour la réduction des impacts des centrales d'enrobés**

FNE13 présente la démarche mise en œuvre avec l'entreprise Trabet et Atmosud pour limiter les impacts de la centrale d'enrobé temporaire mise en place sur la commune de Miramas. Atmosud met également en évidence la surveillance de la qualité de l'air mise en place. En fin de présentation, une vidéo du directeur de la société Trabet est projetée afin de mettre en évidence la vision de la société sur cette démarche :

<https://youtube.com/shorts/UJoZENhe7GY>

Échanges :

**La préfecture** demande quel a été le rôle de FNE13 dans la démarche et ce qui a été fait.

**FNE13** indique qu'il s'agit d'une concertation afin d'échanger en amont de l'installation, pour identifier les sites potentiels compatibles pour limiter les impacts environnementaux. Cela permet également de mettre en route une surveillance avec Atmosud. Il s'agit d'une démarche qui permet d'anticiper et trouver les sites d'implantation les plus adaptés.

- **DREAL – perspectives avec la nouvelle directive européenne**

La DREAL présente les mesures aux stations 2024, les projections 2026 ainsi que les implications que cela engendre avec la nouvelle directive européenne relative à la qualité de l'air ambiant. Il est notamment présenté la nécessité de réaliser d'ici le 31 décembre 2028 de nouveaux plans de protection de l'atmosphère afin de permettre l'atteinte des nouveaux seuils réglementaires en 2030. La DREAL explique que dans ce cadre tous les acteurs du territoire sont concernés et que nous devons travailler ensemble afin de produire des actions ambitieuses pour permettre l'atteinte des seuils réglementaires en 2030. Il est également indiqué que 2026 fera l'objet du lancement des démarches pour la réalisation de ces nouveaux plans avec la mise en place de premiers ateliers de co-constructions.

**La ville de Marseille** regrette que la station Plombières ne soit toujours pas validée. S'agissant des actions, elle propose que celles-ci soient revues afin de pouvoir intégrer le plan de la ville sur le sujet et de travailler à de nouvelles actions, en associant plus largement les citoyens.

**La DREAL** explique que la station de mesure donne des valeurs en un point précis du territoire mais que l'analyse de cette mesure doit être couplée avec la modélisation et les populations exposés afin d'avoir une vision plus globale de la pollution et de l'exposition des populations. Par ailleurs, dans le cadre du PPA, les acteurs sont restés mobilisés et les actions se sont poursuivies. Pour les futurs PPA, nous allons intégrer toutes les actions possibles sur tous les secteurs d'activités pour atteindre les valeurs réglementaires 2030. Pour ce faire nous avons besoin de tous les acteurs du territoire.

**La Région Sud** demande quelle articulation sera faite avec le Plan national de réduction des émissions (PREPA) en cours de révision. En effet, ce plan fixe des actions nationales par secteurs d'activités.

**FNE 13** explique qu'elle préfère partir d'action locale qui ensuite peuvent servir d'exemple au niveau national.

**La DREAL** explique que les actions du PREPA seront prises en compte dans les nouveaux PPA mais sont des actions générales. Notre territoire a des spécificités qui nécessitent des actions spécifiques.

**La ville de Marseille** indique que lors des incendies du 8 juillet, les niveaux de pollution aux particules très importants ont été publiés sur le site d'Atmosud sans qu'aucune consigne sanitaire n'ait été donné aux populations.

**La présidente de séance** indique que ce genre d'événement fait l'objet d'analyse et de retour d'expérience pour améliorer la gestion de crise.

## 5. Conclusion

---

Madame la directrice adjointe de la DREAL remercie les participants pour leur présence et les échanges qui ont eu lieu lors du comité. Elle remercie tout particulièrement les personnes qui sont intervenues pour la qualité de leurs présentations, leurs propositions et engage les structures porteuses d'actions à se rapprocher de la DREAL pour intervenir lors des prochains comités.

La réglementation évolue avec des normes de plus en plus ambitieuses qui nécessitent le maintien et l'accélération de la dynamique de réduction de la pollution atmosphérique.

Le PPA des Bouches-du-Rhône « objectifs 2025 » touche à sa fin mais le comité de ce jour ne sera pas le dernier. Nous nous retrouverons en 2026 pour amorcer les travaux de révision du PPA en vue de répondre à la nouvelle directive européenne.